

1 SITUATION BUDGÉTAIRE GÉNÉRALE

Le résultat budgétaire de l'exercice 2017 présente un solde négatif de CHF 1.6 million, soit une amélioration de CHF 1.8 million par rapport au budget 2016. La progression des revenus (+ 3.6%) est plus importante que celle des charges (+ 2.1%), en particulier grâce à la bonne évolution de l'impôt des entreprises et à la faible progression des charges péréquatives. Le taux d'imposition est prévu de rester stable.

Les dépenses d'investissement planifiées pour 2017 sont estimées à CHF 24.6 millions. Grâce aux liquidités disponibles, il ne sera pas nécessaire de recourir au financement externe. Ainsi, la Commune maintiendra son faible niveau d'endettement.

Le tableau ci-après présente une comparaison des résultats :

	Budget 2017		Budget 2016		Comptes 2015	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Total	126'490'758	124'907'176	123'946'902	120'544'671	126'141'238	127'832'198
Solde négatif		1'583'583		3'402'231		
Solde positif					1'690'960	

2 RÉORGANISATION DES DIRECTIONS

A l'occasion de la nouvelle législature 2017-2021, la Municipalité a réorganisé les directions de l'Administration communale afin de répondre au mieux aux besoins de la Ville et de ses habitants. Les directions ont été renommées et exercent les activités suivantes :

- *Administration, culture et relations extérieures*

Outre l'Administration générale, cette direction est composée du Service des ressources humaines, du Théâtre de Beausobre et des affaires culturelles. Les relations extérieures englobent les différentes activités qui incombent directement à M. le Syndic, notamment en lien avec l'agglomération et le district.

- *Finances et promotion économique*

Cette direction regroupe la bourse communale, le contrôle de gestion, les assurances ainsi que les baux à loyers. La politique de développement économique sera mise en œuvre au sein de cette direction.

- *Sécurité, informatique et manifestations*

Composée du Service informatique, de l'Office de la population et des systèmes d'information du territoire, cette direction assume également la responsabilité des tâches de sécurité publique qui lui incombent, en particulier la police du commerce et l'ensemble des autorisations de manifestations. La direction gère également les églises et cultes.

- *Sports, bâtiments et environnement*

La direction regroupe désormais la gestion et l'entretien des bâtiments, la politique des sports, de même que la gestion des infrastructures sportives. En plus, cette direction accueille le pôle "Environnement", avec notamment l'Agenda 21.

- *Infrastructures et gestion urbaine*

Cette vaste direction regroupe l'ensemble des services techniques et industriels de la Ville de Morges, de même que les routes, la voirie, les parcs et promenades, les ports et rives du lac.

- *Cohésion sociale et logement*

Outre les politiques publiques liées à la petite enfance, à la jeunesse et aux aînés, la direction poursuivra son action en matière de logement. Elle est également chargée d'organiser les questions liées à l'intégration.

- *Urbanisme, constructions et mobilité*

La direction intègre les études et les nouvelles constructions, en parallèle aux permis de construire. Les planifications et schémas directeurs trouvent leur place au sein d'un pôle "Urbanisme" qui sera fortement mobilisé sur les grands chantiers de la ville.

Au regard du développement de la ville attendu pour cette nouvelle législature, les ressources humaines ont été adaptées. Par ailleurs, le Service dentaire scolaire a été transféré à l'Association scolaire intercommunale de Morges et environs (ASIME) au 31 juillet 2016. L'ensemble de son personnel est désormais employé par cette association.

La réorganisation des dicastères implique un ajustement de la comptabilité de la Ville aux changements et transferts d'activités au sein des directions. Pour cette raison, la comparaison historique des chiffres n'est pas pertinente dans certains cas.

3 ANALYSE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Les charges de fonctionnement s'élèvent à CHF 126.5 millions, soit une progression de 2.1% par rapport au budget 2016. En considérant seulement les charges financières, c'est-à-dire en excluant les charges sans incidence financière sur les comptes, la hausse des charges est beaucoup plus faible, soit 1.1%. Elle est principalement due à la progression des dépenses liées au personnel et aux aides et subventions accordées à de nombreux bénéficiaires. En contrepartie, les achats de biens, services et marchandises ainsi que les intérêts passifs sont en légère baisse, tandis que les remboursements, participations et subventions des collectivités publiques restent relativement stables par rapport à 2016.

Charges par nature	Budget 2017		Budget 2016	Diff. B2017/B2016		Comptes 2015	Diff. B2017/C2015	
	CHF	en %		CHF	CHF		en %	CHF
30 Autorités et personnel	31'812'160	25.1%	31'173'665	638'495	2.0%	29'986'995	1'825'165	6.1%
31 Biens, services et marchandises	21'418'147	16.9%	21'514'669	-96'521	-0.4%	20'095'751	1'322'396	6.6%
32 Intérêts passifs	1'048'138	0.8%	1'105'165	-57'027	-5.2%	1'115'029	-66'891	-6.0%
33 Amortissements	7'085'380	5.6%	6'948'041	137'339	2.0%	11'359'748	4'274'368	37.6%
35 Rbts, part. et subv. collectivités publ.	43'282'437	34.2%	43'154'869	127'568	0.3%	40'494'325	2'788'113	6.9%
36 Aides et subventions	13'527'764	10.7%	12'967'645	560'119	4.3%	12'525'191	1'002'572	8.0%
38 Attributions fonds/financements spéciaux	3'936'692	3.1%	3'315'642	621'051	18.7%	6'196'788	2'260'096	36.5%
39 Imputations internes	4'380'039	3.5%	3'767'207	612'833	16.3%	4'367'411	12'629	0.3%
Total charges	126'490'758	100.0%	123'946'902	2'543'856	2.1%	126'141'238	349'521	0.3%

3.1 Autorités et personnel

	Budget 2017		Budget 2016	Diff. B2017/B2016		Comptes 2015	Diff. B2017/C2015	
	CHF	en %		CHF	CHF		en %	CHF
30 Autorités et personnel	31'812'160	25.1%	31'173'665	638'495	2.0%	29'986'995	1'825'165	6.1%

Ces charges comprennent les salaires des autorités, du personnel fixe et auxiliaire, les charges sociales et patronales (y c. la recapitalisation de la Caisse de pensions) ainsi que les autres charges liées à la formation et aux indemnités.

L'Administration communale emploie 290 personnes. Le nombre d'emplois équivalent temps plein (EPT) prévu par le budget 2017 s'élève à 237.79. Comme mentionné plus haut, le Service dentaire scolaire, soit 3.3 EPT, pour une charge totale de CHF 0.45 million, a été transféré à l'ASIME. Ainsi, une comparaison historique des charges de personnel n'est pas pertinente. En effet, compte tenu dudit transfert, l'augmentation réelle des charges de personnel par rapport au budget 2016 est de 3.5%, soit CHF 1.1 million. Cette augmentation comprend le renforcement de l'effectif communal de 3.7 EPT dont le coût s'élève à CHF 0.5 million.

Par ailleurs, les contrats d'assurances de la Ville arrivent à échéance au 31 décembre 2016 et doivent être renouvelés. Les assurances de personnes connaissent en particulier une hausse significative et le budget prévoit une progression des primes de l'ordre de CHF 0.3 million.

Les explications complètes relatives aux nouveaux postes et à l'évolution des charges de personnel se trouvent en page 13 du présent fascicule.

3.2 Achats de biens, services et marchandises

	Budget 2017		Budget 2016	Diff. B2017/B2016		Comptes 2015	Diff. B2017/C2015	
	CHF	en %		CHF	CHF		en %	CHF
31 Biens, services et marchandises	21'418'147	16.9%	21'514'669	-96'521	-0.4%	20'095'751	1'322'396	6.6%

Le budget global des achats de biens, services et marchandises est en légère baisse par rapport à 2016. L'augmentation de certaines dépenses, telles que les mandats d'experts externes qui devront être engagés pour gérer le nombre croissant de projets de développement (+CHF 0.10 million), sont compensées par la baisse d'autres dépenses, par exemple l'achat de gaz (-CHF 0.23 million) ou encore certains contrats d'assurances (-CHF 0.03 million).

3.3 Intérêts passifs

	Budget 2017		Budget 2016	Diff. B2017/B2016		Comptes 2015	Diff. B2017/C2015	
	CHF	en %		CHF	CHF		en %	CHF
32 Intérêts passifs	1'048'138	0.8%	1'105'165	-57'027	-5.2%	1'115'029	-66'891	-6.0%

Grâce aux liquidités disponibles, il n'est pas prévu de recourir à l'emprunt pour financer les investissements en 2017. Ainsi, au vu des taux bas qui resteront en vigueur en 2017, la charge des intérêts diminuera de CHF 0.06 million (-5.2%) par rapport au budget 2016 pour s'établir à CHF 1.05 million. Ce montant représente moins de 1% des charges financières.

3.4 Remboursements, subventions et participations à des collectivités publiques

	Budget 2017		Budget 2016	Diff. B2017/B2016		Comptes 2015	Diff. B2017/C2015	
	CHF	en %	CHF	CHF	en %	CHF	CHF	en %
35 Rbts, part. et subv. collectivités publ.	43'282'437	34.2%	43'154'869	127'568	0.3%	40'494'325	2'788'113	6.9%

Cette nature de charges englobe principalement celles dites non-maîtrisables, en d'autres termes des charges sur lesquels la Ville n'exerce pas un véritable contrôle. Avec un coût total de CHF 43.3 millions, elle représente plus d'un tiers des charges de fonctionnement de la Ville.

- **Facture sociale et péréquation directe**

La charge des péréquations pèse chaque année lourdement sur les finances communales. En 2017, les acomptes pour l'ensemble des péréquations, soit la facture sociale, la péréquation directe et la réforme policière s'élèvent à CHF 16.5 millions par rapport à CHF 16.3 millions en 2016.

Par ailleurs, la Commune participe à diverses associations intercommunales. Comme le montre le tableau ci-dessous, le montant global de la participation morgienne porté au budget 2017, soit CHF 13.2 millions, reste stable par rapport à 2016.

Participations à des associations	Budget 2017 CHF	Budget 2016 CHF	Diff. B2017/B2016	Comptes 2015 CHF	Diff. B2017/C2015
Association scolaire intercommunale de Morges et environs (ASIME)	6'576'396	6'680'773	-104'377	6'488'144	88'252
Police Région Morges (PRM)	4'270'722	4'158'950	111'772	3'861'203	409'519
Epuration Région Morges (ERM)	1'477'000	1'521'000	-44'000	1'368'740	108'260
SIS MORGET	516'005	500'949	15'056	444'704	71'301
Protection Civile (PCI)	325'351	318'801	6'550	269'518	55'834
Total	13'165'474	13'180'473	-14'999	12'432'308	733'166

- **ASIME**

En 2017, la participation morgienne à l'ASIME diminue de CHF 0.1 million due à l'ajustement de loyers payés par celle-ci. En effet, l'utilisation des espaces des différents établissements morgiens par l'association, notamment à Beausobre ainsi qu'à la Gracieuse, a été réexaminée. Il en résulte une diminution des espaces utilisés. Cependant, cette diminution a également pour conséquence une baisse du revenu locatif de la Commune pour un montant de CHF 0.35 million.

- **Police Région Morges (PRM)**

Le budget 2017 de la PRM prévoit un coût par habitant de CHF 223.55, en légère augmentation par rapport au budget 2016 (CHF 220.92/habitant), principalement due à l'engagement de deux aspirants et la formation supérieure de trois officiers. Ainsi, la participation morgienne à la PRM augmente de CHF 0.1 million.

Par ailleurs, la PRM effectue des tâches contractuelles pour le compte de la Commune, telles que la signalisation, la police du commerce et les inhumations. Le budget 2017 des tâches contractuelles reste stable. Il est présenté en page 118 du présent fascicule.

3.5 Aides et subventions

	Budget 2017		Budget 2016	Diff. B2017/B2016		Comptes 2015	Diff. B2017/C2015	
	CHF	en %		CHF	CHF		en %	CHF
36 Aides et subventions	13'527'764	10.7%	12'967'645	560'119	4.3%	12'525'191	1'002'572	8.0%

Ce chapitre englobe les dépenses liées à différentes politiques publiques de la Ville, telles que la culture et le sport, la santé publique, l'accueil préscolaire et parascolaire ou encore la mobilité et l'énergie. Son coût total s'élève à CHF 13.5 millions, soit une augmentation de CHF 0.6 million par rapport à 2016. La majeure partie des aides et subventions est destinée à des activités gérées par des entités indépendantes qui mettent en œuvre les politiques publiques. Elles sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Aides et subventions aux entités indépendantes	Budget 2017 CHF	Budget 2016 CHF	Diff. B2017/B2016	Comptes 2015 CHF	Diff. B2017/C2015
Participation à la régionalisation de l'accueil de jour de l'enfance (AJEMA)	3'200'000	3'009'320	190'680	3'014'700	185'300
Participation aux charges des Transports publics de Morges et env. (TPM)	2'530'000	2'500'000	30'000	2'342'537	187'463
Participation au transport régional (Bassin 4 / Morges - Cossonay)	1'404'955	1'546'300	-141'345	1'194'843	210'112
Participation à la Fondation de La Côte	1'406'070	1'309'750	96'320	1'296'664	109'406
Participation aux agences d'assurances sociales (ARASMAC)	387'450	360'375	27'075	376'468	10'982
Couverture du déficit du Domaine de la Ville de Morges Sàrl	70'000	149'000	-79'000	345'000	-275'000
Total	8'998'475	8'874'745	123'730	8'570'212	428'263

- **Réseau AJEMA**

Le réseau AJEMA comprend 24 structures d'accueil offrant un total de 1'050 places d'accueil préscolaire et parascolaire. Il est financé par les communes-membres (env. 40%), la contribution parentale (env. 45%) et la Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants (FAJE) (env. 15%). La participation communale est calculée en fonction de la population (10%) et en fonction des prestations consommées par les enfants de la commune (90%). Le réseau a revu à la hausse son budget pour 2017 en raison d'une augmentation du nombre d'heures consommées par la Ville. Ainsi, la participation morgienne est estimée à CHF 3.2 millions, soit une augmentation de CHF 0.2 million par rapport au budget 2016.

- **Transports - TPM et Bassin 4**

Le budget 2017 présenté par les TPM reste stable par rapport au budget 2016 et celui des lignes de transport régional du Bassin 4 est en baisse. Ainsi, la facture totale pour la Ville diminue de CHF 0.1 million.

- **Domaine de la Ville de Morges Sàrl**

Le capital-actions de cette société est intégralement détenu par la Ville. Ses activités sont suivies par une Commission d'accompagnement composée de membres du secteur privé et de l'Administration communale. Un suivi financier est par ailleurs effectué par le Service des finances. Grâce à l'augmentation du chiffre d'affaires et la stabilisation des charges d'exploitation, le budget présenté par la société est en nette amélioration par rapport à l'année précédente. Cette évolution permet de diminuer la couverture du déficit assumée par la Commune à CHF 0.07 million.

Le budget 2017 contient deux nouvelles dépenses d'aide et de subvention :

- **Activités culturelles**

La Commune soutient de nombreuses activités culturelles. Elle a mis en place une nouvelle politique culturelle qui permet l'allocation équitable des ressources. Cette nouvelle politique génère une augmentation des charges de CHF 0.17 million, conformément au préavis N° 51/12.15 accepté par le Conseil communal le 2 décembre 2015.

- **Les cultes**

La Paroisse catholique de Morges a prévu de restaurer l'église de Morges et d'effectuer divers travaux dans plusieurs chapelles en 2017. La part morgienne aux travaux s'élève à CHF 0.13 million qui s'ajoute à l'aide annuelle accordée à la paroisse.

4 ANALYSE DES REVENUS DE FONCTIONNEMENT

Le budget 2017 prévoit une progression des revenus de fonctionnement de CHF 4.4 millions (+3.6%) par rapport au budget 2016. Elle est générée en particulier par les recettes fiscales qui affichent une hausse importante. D'autres centres de revenus sont en recul, tels que les revenus du patrimoine ainsi que les revenus des participations et remboursements des collectivités publiques.

Revenus par nature	Budget 2017		Budget 2016 CHF	Diff. B2017/B2016		Comptes 2015 CHF	Diff. B2017/C2015	
	CHF	en %		CHF	en %		CHF	en %
40 Impôts	60'018'500	48.1%	56'989'500	3'029'000	5.3%	57'256'086	2'762'414	4.8%
41 Patentes, concessions	590'000	0.5%	589'000	1'000	0.2%	576'355	13'645	2.4%
42 Revenus du patrimoine	10'976'254	8.8%	11'303'781	-327'527	-2.9%	11'997'663	-1'021'410	-8.5%
43 Taxes, émoluments et produits de ventes	26'855'583	21.5%	26'253'757	601'826	2.3%	25'653'179	1'202'405	4.7%
44 Parts recettes cant. sans affectation	991'000	0.8%	763'400	227'600	29.8%	834'283	156'717	18.8%
45 Participations et remboursements de collect. publ.	17'275'605	13.8%	17'683'872	-408'266	-2.3%	18'947'959	-1'672'353	-8.8%
46 Autres prestations et subventions	2'090'711	1.7%	2'036'655	54'056	2.7%	2'237'502	-146'791	-6.6%
48 Prélèvements s/fonds et financement spéciaux	1'729'483	1.4%	1'157'500	571'983	49.4%	5'961'760	-4'232'277	71.0%
49 Imputations internes	4'380'039	3.5%	3'767'207	612'833	16.3%	4'367'411	12'629	0.3%
Total revenus	124'907'176	100.0%	120'544'671	4'362'505	3.6%	127'832'198	-2'925'022	-2.3%

4.1 Impôts

Le budget 2017 fait état d'une bonne évolution des recettes fiscales. Le revenu total est estimé à CHF 61.5 millions, soit une augmentation de CHF 3.3 millions (+5.6%) par rapport à 2016. Par conséquent, l'impôt par point par habitant, indicateur principal de la force fiscale de la Commune, s'accroît de manière significative, soit CHF 45.90 en 2017 contre CHF 44.80 en 2016. 55% des charges financières de la Commune sont couverts par l'impôt en 2017. Cette bonne évolution laisse cependant anticiper un effet négatif sur la participation communale aux charges péréquatives en 2019.

Le tableau ci-dessous présente les prévisions des recettes fiscales de la Ville de Morges pour le budget 2017 par genre d'impôts :

	Budget 2017	Budget 2016	Diff.	Comptes 2015	Diff.
	CHF	CHF	B2017/B2016	CHF	B2017/C2015
Recettes fiscales					
Taux d'imposition (%)	68.5	68.5		68.5	
Revenu et fortune personnes physiques	39'770'000	39'310'000	460'000	37'410'805	2'359'195
Bénéfice et capital personnes morales	8'665'000	6'570'000	2'095'000	6'497'218	2'167'782
A la source et sur la dépense	2'545'000	2'725'000	-180'000	2'551'024	-6'024
Recettes fiscales selon taux	50'980'000	48'605'000	2'375'000	46'459'047	4'520'953
Impôt par point	744'234	709'562	34'672	678'234	65'999
Habitants au 31.12	16'200	15'855	345	15'845	355
Impôt par point et habitant	45.9	44.8	1.19	42.8	3.14
Impôts sur biens immobiliers	6'240'000	5'605'000	635'000	5'282'044	957'956
Impôts sur successions et donations	2'200'000	2'200'000	-	4'249'449	-2'049'449
Autres impôts non liés au taux	2'049'000	1'784'500	264'500	2'541'724	-492'724
Autres recettes fiscales	10'489'000	9'589'500	899'500	12'073'217	-1'584'217
Total recettes fiscales	61'469'000	58'194'500	3'274'500	58'532'265	2'936'736

Les prévisions des recettes fiscales pour l'année 2017 sont conditionnées par l'évolution de l'**impôt des entreprises**. En effet, l'augmentation notable des recettes provenant de l'impôt lié au taux, soit CHF 2.4 millions par rapport au budget 2016, est due en partie au fait que plusieurs entreprises payeront des impôts après la période d'exonération fiscale accordée par le Canton. Par contre, l'introduction graduelle de la RIE III prévoit une nouvelle baisse de 0.5% du taux d'impôt sur le bénéfice des entreprises qui s'établit à 8.0% pour l'année 2017. L'impact sur les recettes fiscales généré par cette baisse de taux est estimé à environ CHF 0.5 million.

Les recettes fiscales des **personnes physiques** devraient également croître, essentiellement en raison de la croissance démographique. Celle-ci est soutenue par la construction de 124 nouveaux logements. Par ailleurs, la fortune des personnes physiques devrait progresser grâce au secteur immobilier. Ce dernier se porte bien et les biens immobiliers représentent près de la moitié de la fortune des ménages suisses¹. Ainsi, le budget 2017 anticipe une augmentation nette des recettes de CHF 0.5 million par rapport au budget 2016.

Comme mentionné ci-dessus, le **secteur immobilier** reste porteur dans le Canton de Vaud grâce au taux d'intérêt historiquement bas et à la demande soutenue par la croissance démographique². Si la construction de nouveaux immeubles sur le territoire morgien connaît une phase plutôt calme en 2016, l'activité va être plus dynamique dès 2017. Cette situation permet d'augmenter de CHF 0.6 million les prévisions des revenus provenant de cette catégorie d'impôt pour 2017 par rapport à 2016.

Le nombre de frontaliers ne cesse d'augmenter depuis des années. Actuellement, la Ville de Morges recense plus de 700 frontaliers. Cette progression permet d'anticiper une augmentation de l'impôt sur la **rémunération des travailleurs frontaliers** de CHF 0.3 million par rapport au budget 2016

¹ Source : BNS, Statistiques sur le Patrimoine des ménages 2014, « <http://www.snb.ch/fr/i/about/stat/statpub/vph/stats/wph> »

² Département des statistiques de l'Etat de Vaud, « Portrait et situation conjoncturelle de l'économie vaudoise – Été 2016 », juillet 2016

4.2 Revenus du patrimoine

	Budget 2017		Budget 2016	Diff. B2017/B2016		Comptes 2015	Diff. B2017/C2015	
	CHF	en %		CHF	CHF		en %	CHF
42 Revenus du patrimoine	10'976'254	8.8%	11'303'781	-327'527	-2.9%	11'997'663	-1'021'410	-8.5%

Ce chapitre représente les revenus des immeubles appartenant à la Ville. La majeure partie est liée aux loyers des écoles versés par l'ASIME. Après une première diminution des revenus locatifs en 2016 en raison de la fin de l'amortissement de bâtiments scolaires, les revenus locatifs subissent une nouvelle baisse en 2017 de CHF 0.35 million. En effet, le loyer a été adapté à l'utilisation effective des espaces dans les établissements de Beausobre et de la Gracieuse.

4.3 Taxes, émoluments, produits des ventes

	Budget 2017		Budget 2016	Diff. B2017/B2016		Comptes 2015	Diff. B2017/C2015	
	CHF	en %		CHF	CHF		en %	CHF
43 Taxes, émoluments et produits de ventes	26'855'583	21.5%	26'253'757	601'826	2.3%	25'653'179	1'202'405	4.7%

Les revenus enregistrés dans ce chapitre proviennent de la vente de gaz, des taxes de raccordement, des produits d'entrée au Théâtre et des produits des pensions de l'accueil préscolaire et parascolaire. La hausse des revenus de CHF 0.6 million prévu par le budget 2017 s'explique essentiellement par les augmentations suivantes : les produits des pensions des centres de vie préscolaire et de Beausobre (+CHF 0.16 million), la taxe forfaitaire par habitant pour la gestion des déchets (+CHF 0.06 million) dont le budget a été aligné au résultat 2015, la vente d'eau hors obligations légales avec une recette nette de CHF 0.25 million, les recettes du Théâtre de Beausobre (+CHF 0.06 million). Le produit des ventes de gaz est par contre en diminution puisque le prix d'achat plus favorable est répercuté sur le client.

4.4 Participations et remboursements de collectivités publiques

	Budget 2017		Budget 2016	Diff. B2017/B2016		Comptes 2015	Diff. B2017/C2015	
	CHF	en %		CHF	CHF		en %	CHF
45 Participations et remboursements de collect. publ.	17'275'605	13.8%	17'683'872	-408'266	-2.3%	18'947'959	-1'672'353	-8.8%

Outre le retour du fonds de péréquation pour un montant de CHF 11.5 millions, ce chapitre regroupe des participations et remboursements des collectivités publiques liés à différents buts. Par exemple, la participation cantonale au financement du centre de formation en informatique Cyberforum, la participation à l'accueil de jour des enfants de la région Morges-Aubonne ou encore le remboursement d'études de pollution.

En 2017, les revenus du chapitre sont en diminution de CHF 0.4 million en raison du transfert du Service dentaire scolaire à l'ASIME. Cette prestation était jusqu'à présent refacturée à l'ASIME et, comme mentionné plus haut, est désormais prise en charge directement par cette association.

5 INCIDENCES FINANCIÈRES DES PRÉAVIS NON VOTÉS PAR LE CONSEIL COMMUNAL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2017

Au 31 août 2016, huit préavis déposés sont en attente du vote du Conseil communal. Ces préavis, s'ils sont acceptés, pourraient générer des charges de fonctionnement supplémentaires de CHF 0.8 million, dont CHF 0.3 million de charges d'amortissement et CHF 0.5 million d'autres charges de fonctionnement. Cependant, dans l'établissement du budget, la Municipalité n'anticipe pas le vote du Conseil communal et, par conséquent, ces charges ne sont pas comprises dans le présent budget.

6 DEPENSES D'INVESTISSEMENT ET AUTOFINANCEMENT PLANIFIÉS

Le budget des dépenses d'investissement prévu pour 2017 s'élève à CHF 24.6 millions. Il comprend des dépenses d'env. CHF 6.5 millions liées à l'avancement de plusieurs grands projets de la Commune, notamment le développement du quartier Morges Gare-Sud, l'aménagement du Parc des Sports et la rénovation du site de Beausobre. La réalisation du giratoire de la Tour, qui permettra d'améliorer la fluidité du trafic au Nord de la ville, est prévue sur les trois années à venir avec une première dépense de CHF 4 millions en 2017. Par ailleurs, sont prévus des travaux de construction de la capitainerie du Port du Petit-Bois et des travaux d'aménagement et de renouvellement des infrastructures du Port du Bief. De nombreux travaux d'infrastructures et de rénovations sont nécessaires à l'entretien et au maintien du patrimoine de la Commune.

A noter que la Municipalité a, comme par le passé, priorisé les investissements. Seul les investissements de priorité A sont prévus d'être dépensés en 2017.

	Budget 2017 CHF	Budget 2016 CHF	Diff. B2017/B2016	Comptes 2015 CHF	Diff. B2017/C2015
Marge d'autofinancement	7'709'007	5'703'952	2'005'055	13'285'737	-5'576'730
Investissements nets (A)	24'629'750	20'284'000	4'345'750	1'812'903	22'816'847

A la lecture du tableau ci-dessus, on constate que la marge d'autofinancement permet de couvrir environ un tiers des investissements réalisés en 2017. Grâce aux liquidités thésaurisées durant ces dernières années qui ont connu un faible niveau d'investissements, il n'est pas prévu de recourir à l'emprunt pour financer le solde. La dette envers les banques et institutions financières, qui s'élève actuellement à CHF 52.75 millions, devrait rester stable.

Un nouveau plafond d'endettement sera calculé pour la période 2017-2021 et soumis au Conseil communal en novembre 2016.

7 CONCLUSION

Le budget 2017 fait état des priorités politiques et budgétaires de la Municipalité. Il conjugue les trois objectifs que sont la réalisation des projets de développement de la Ville, le maintien de prestations de qualité aux citoyens et la volonté d'une gestion rigoureuse des finances. La faible augmentation des charges cantonales et la progression réjouissante des recettes fiscales prévues pour 2017 permettent d'intégrer dans le budget les ressources nécessaires à l'atteinte des objectifs. Ainsi, le résultat budgétaire confirme, malgré un déficit de CHF 1.6 million, une situation financière saine.

L'année 2017 verra le début de la réalisation des trois grands projets de la Ville, soit le développement de Morges Gare-Sud, l'aménagement du Parc des Sports et la rénovation du site de Beausobre. La durée des trois projets s'étendra sur toute la législature et le montant d'investissement dépassera les CHF 100 millions. Leur réalisation va procurer une plus-value économique, culturelle, sportive et sociale à la Ville ainsi qu'à la région. Grâce au faible niveau d'endettement de la Ville, la Municipalité pourra envisager sereinement le financement des projets.

Dans une perspective économique, les investissements contribueront à la dynamique économique de la Ville. Par ailleurs, les investissements des entreprises pourraient également croître puisqu'elles bénéficient, en 2017, d'une nouvelle baisse des impôts grâce à l'introduction graduelle de la RIE III. Enfin, la Municipalité reste engagée à la stabilité fiscale et maintient le taux d'imposition inchangé.

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- après avoir pris connaissance du projet de budget ordinaire pour 2017 et du préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la Commission des finances chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'adopter le budget ordinaire de la Commune pour 2017 présentant un excédent de charges de CHF 1'583'583;
2. de prendre acte du plan des dépenses d'investissement avec les réserves qu'il comporte.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 26 septembre 2016.

au nom de la Municipalité
le syndic le secrétaire



Vincent Jaques Giancarlo Stella

